



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISPONIBLE SUR :

www.saint-pal-de-chalencon.fr

Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE

SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon

Heure d'entrée en séance : 20h35

REMERCIEMENTS

Les personnes présentes et nombreuses sont remerciées pour leur présence. Pierre BRUN, Maire sortant, remercie l'ensemble de son équipe et l'ensemble des personnes l'ayant accompagné durant son dernier mandat.

1. FEUILLE DE PRESENCES

- **Présidente de séance : Thérèse VALENTIN**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

Etaient présent(e)s :

BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ;
BUHNEMANN Christiane ; CHAPUIS Eric, DUPIN Marie-Line
GAGNAIRE Bernard ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ;
PELTIER Monique, PRORIOU Fabien ; ROLLY Jeanine ;
SERRA Claudia ; VALENTIN Thérèse ; VARAGNAT Raphaël

- **Etait absente excusée :**

ZAWADZKI Marie-Hélène a donné pouvoir à BRACONNOT Laurent.

DELIBERATIONS (Ordre du jour)

- **Point n°1 : Délibération : Election du maire (art. L 2122-7)**
 - Il est rappelé l'ensemble des modalités de suffrages pour l'élection du maire. Il est procédé à la désignation de 2 assesseurs à savoir : Bernard GAGNAIRE et Jeanine ROLLY
 - Décision : Alain BONIFACE est élu maire par les membres du conseil
 - Vote : 14 votes Pour / 1 bulletin blanc

Point n°2 : Délibération : Détermination du nombre d'adjoint(e)s

- Il est rappelé que le nombre d'adjoint(e)s ne peut excéder 4 ; Alain BONIFACE propose une liste paritaire, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales : Thérèse VALENTIN 1^{er} adjointe ; Raphael VARAGNAT 2nd adjoint ; Monique PELTIER 3^{ème} adjointe ; Gérard LAVAL 4^{ème} adjoint.

Point n°3 : Délibération : Election des adjoints du maire (art. L2122-1 L2122-2, et L2122-7-2)

- Décision : La liste complète et dans l'ordre de présentation est élue par les membres du conseil.
- Vote : 15 votes Pour

Point n°4 : Lecture et remise aux membres du conseil municipal de la charte de l'élu local

- Alain BONIFACE procède à la lecture de la charte de l'élu local. Il est distribué un exemplaire de la charte à chaque membre du conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT (conseil municipal du 10/03/2026)

- Lecture, par Monsieur Le Maire, du procès-verbal du 10/03/2026

Les Comptes Financiers Uniques (CFU) de la commune, du centre de vie cœur du bourg et de la station de carburant, année 2025, ont été approuvés par le conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2026.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) présenté, lors de la séance du 10 mars 2026, n'a pas été approuvé par le conseil municipal ; en conséquence, il sera nécessaire de reprendre le PLU et de réorganiser, entre autre, une réunion publique.

- Vote : 15 Pour

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20
